



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Réf. : CAB/TC/al/090320

Paris, le 19 MARS 2009

Monsieur le Président,

Une charte définissant les principes de bonnes relations entre les universités et leurs IUT a été établie en décembre dernier au sein du comité de suivi mis en place sous l'égide du Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, et auquel vous avez activement contribué, ainsi que la Conférence des présidents d'université.

Cette charte définit la répartition des rôles en matière budgétaire et d'autorité vis-à-vis des personnels, entre le président d'université et le directeur d'IUT, et plus généralement elle fournit un cadre pour l'évolution des relations entre les universités et leurs I.U.T., dans le cadre de la loi sur les libertés et responsabilités des universités. Elle demande la rédaction d'un contrat interne pluriannuel d'objectifs et de moyens, et prévoit la consolidation nationale des moyens dédiés aux IUT.

Le projet de contrat interne pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu par la charte, et élaboré par le comité de suivi, a été validé par mes soins, et donnera lieu dans les semaines qui viennent à une déclinaison locale, pour aboutir à une transmission à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle avant le 30 juin 2009.

Comme je m'y étais engagée lors de notre entretien du 12 mars dernier, j'ai souhaité consolider le résultat de ce dialogue, et entends ainsi rappeler la nécessité de mettre en œuvre la charte ainsi rédigée. Je lui donnerai donc une valeur réglementaire sous la forme d'une circulaire qui sera intégrée au Code de l'éducation.

.../...

Monsieur Jean-François MAZOIN  
Président de l'Assemblée des Directeurs  
des Instituts Universitaires de Technologie  
9, avenue de la Division Leclerc  
B P 140  
94234 CACHAN Cedex

J'ai le plaisir de vous adresser, sous le présent timbre, la circulaire relative aux « Relations entre les universités et les instituts universitaires de technologie », que je viens de signer et qui sera publiée dans les tous prochains jours. Je vous informe que je l'adresse également aux Présidents des universités. Je m'attacherai à ce qu'elle reçoive une très large publicité.

Les présidents d'université se sont engagés à ma demande à maintenir les moyens des IUT en 2010 comme ils l'ont fait en 2009.

Je vous rappelle par ailleurs que je me suis engagée à maintenir en 2009, les 5 millions d'euros attribués à vos IUT dans le cadre du Plan réussir en licence pour l'accueil des bacheliers technologiques. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, je vous confirme que 10 M€ seront consacrés, en 2009, à l'équipement des départements d'IUT selon la clé de la répartition suivante :

- 19 933 € par département secondaire ;
- 6 644 € par département tertiaire.

Je vous informe enfin que j'ai demandé à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur d'associer dès maintenant les directeurs d'IUT à la réflexion sur l'évolution du système d'allocation des moyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

*avec à vous,*



Valérie PECRESSE